

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



Faculté de Commerce

COURS DU JOUR



SHERBROOKE, QUÉ.

ANNUAIRE 1957 - 1958

Cet annuaire contient les renseignements particuliers à la Faculté de Commerce.

Pour les informations générales sur l'Université, son histoire, son organisation, etc., on devra consulter l'Annuaire général de l'Université de Sherbrooke.

Pour des renseignements sur la Faculté de Commerce, s'adresser au Directeur.

Bureau: 195, rue Marquette, Sherbrooke, Qué., (porte 414)

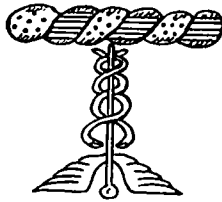
Téléphone: LOrraine 2-0284

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



Faculté de Commerce

COURS DU JOUR



SHERBROOKE, QUÉ.

ANNUAIRE 1957 - 1958

CALENDRIER CIVIL 1957

JANVIER							JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	7	1	2	3	4	5	6
6	7	8	9	10	11	12	14	8	9	10	11	12	13
13	14	15	16	17	18	19	21	15	16	17	18	19	20
20	21	22	23	24	25	26	28	22	23	24	25	26	27
27	28	29	30	31			28	29	30	31			
FEVRIER							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	4				1	2	3
3	4	5	6	7	8	9	11	5	6	7	8	9	10
10	11	12	13	14	15	16	18	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	25	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28			25	26	27	28	29	30	31
MARS							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6	7
3	4	5	6	7	8	9	8	8	9	10	11	12	13
10	11	12	13	14	15	16	15	15	16	17	18	19	20
17	18	19	20	21	22	23	22	22	23	24	25	26	27
24/31	25	26	27	28	29	30	29	30					
AVRIL							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5			1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	11	12
14	15	16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	18	19
21	22	23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	25	26
28	29	30					27	28	29	30	31		
MAI							NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1	2
5	6	7	8	9	10	11	3	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30	31		24	25	26	27	28	29	30
JUIN							DECEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1	1	1	2	3	4	5	6
2	3	4	5	6	7	8	8	8	9	10	11	12	13
9	10	11	12	13	14	15	15	15	16	17	18	19	20
16	17	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	27	28
23/30	24	25	26	27	28	29	29	30	31				

CALENDRIER CIVIL 1958

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FEVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

DECEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

CALENDRIER ACADÉMIQUE 1957-1958

1957

26 au 30 août

- Examens de reprise.
- Examens d'admission par Brevet spécial.

9 septembre, lundi

- Inscription des étudiants de la Faculté de Commerce.
- Païement des frais d'inscription.
- Premier versement des frais de scolarité.

10 septembre, mardi

Ouverture des cours.

septembre

Messe du Saint-Esprit :

- Dans l'avant-midi, Messe et ensuite congé.
- Dans l'après-midi, cours réguliers.

21 septembre, samedi

Fête de saint Mathieu, Patron de la Faculté de Commerce.

14 octobre, lundi

Jour d'Action de Grâces - Congé.

1 novembre, vendredi

La Toussaint :

- Dans l'avant-midi, Messe et ensuite congé.
- Dans l'après-midi, cours réguliers.

4 novembre, lundi

Fête de saint Charles-Borromée, Patron de l'Université de Sherbrooke.

8 décembre, dimanche

L'Immaculée-Conception.

9 au 13 décembre

Examens du premier terme: Première partie.

14 décembre, samedi

Relâche de Noël et du Nouvel An.

1958

2 janvier, jeudi

Fin du relâche de Noël et du Nouvel An.

3 janvier, vendredi

—Reprise des cours.

—Examens du premier terme: Deuxième partie.

6 janvier, lundi

Epiphanie :

—Dans l'avant-midi, Messe et ensuite congé.

—Dans l'après-midi, examen.

13 janvier, lundi

—Début du deuxième terme.

—Deuxième versement des frais de scolarité.

29 janvier, mercredi

Fête anniversaire du Grand Chancelier.

28 février, vendredi

Fête anniversaire du Recteur.

3 avril, jeudi

Jeudi Saint. Relâche de Pâques.

7 avril, lundi

Lundi de Pâques. Fin du relâche de Pâques.

2 mai, vendredi

Fin des cours.

5 mai, lundi

Examens de fin d'année.

16 mai, vendredi

Fin des examens et de l'année académique.

16 août, vendredi

Fête anniversaire du Doyen de la Faculté de Commerce.

25 au 29 août

—Examens de reprise.

—Examens d'admission par Brevet spécial.

8 septembre, lundi

Inscription des étudiants de la Faculté de Commerce.

9 septembre, mardi

Ouverture des cours du jour à la Faculté de Commerce.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

DIRECTION ET ADMINISTRATION

GRAND CHANCELIER

Son Excellence Mgr Georges CABANA,
Archevêque de Sherbrooke.

CONSEIL DE HAUTE VIGILANCE

Son Excellence Mgr Georges Cabana, Archevêque de Sherbrooke.

Son Excellence Mgr Arthur Douville, Evêque de St-Hyacinthe.

Son Excellence Mgr Albertus Martin, Evêque de Nicolet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recteur: Mgr Irénée PINARD, P.D.

Premier Vice-Recteur: Mgr Napoléon PEPIN, P.D.

Deuxième Vice-Recteur: Chanoine Michel COUTURE.

Secrétaire général: Mgr Maurice O'BREADY, C.S.

Trésorier: Abbé Roméo LEROUX, L.S.C.

Conseillers :

Mgr Maurice VINCENT, P.D.;

Chanoine Damien LESSARD;

Abbé Roger MALTAIS;

Abbé Paul GILMORE.

SERVICE DES ACHATS

Directeur: Abbé Paul GILMORE

SECRETARIAT GENERAL

Chef: Gustave LAFONTAINE

AUMONIER DES ETUDIANTS

Abbé Lucien VACHON

FACULTÉ DE COMMERCE

CONSEIL

Doyen :

Charles-Emile BELANGER, C.A.,
Comptable Agréé.

Vice-doyen :

Me Paul DESRUISSEAU, C.R.,
Président de La Tribune, Limitée.

Secrétaire :

Pierre BACHAND, C.A.,
Trésorier de la Cité de Sherbrooke.

Conseiller :

Dr Rosario COUSINEAU, Ph.D.,
Directeur de la Faculté de Commerce.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Dr Rosario COUSINEAU, Ph.D.

Bureau: 195, rue Marquette, chambre 414
Téléphone: Lorraine 2-0284

FACULTÉ DE COMMERCE

I. — COURS DU JOUR :

- cours universitaire (section commerce) ;
 - baccalauréat en commerce ;
 - maîtrise en commerce.
-

II. — COURS DU SOIR :

- préparation générale aux affaires ;
- cours spécialisés :
 - comptabilité: générale, industrielle, publique ;
 - assurance, immeuble, placements.

Pour des renseignements sur les cours du soir on voudra bien consulter l'Annuaire des Cours du Soir.

CORPS PROFESSORAL

AVALLONE, Father Paul, S.D.B., B.A., L.Th. (Turin), M.A.
— English.

BARNARD, Me Edmund, B.A., LL.L., L.L., Avocat. — Droit
civil.

BLANCHETTE, Me Jean-Guy, B.A., B.Ph., LL.B., Avocat. —
Droit commercial.

BOUCHER, Claude, B.A., B.Sc. (Math.), M.A. (Math.). — Ma-
thématiques.

CIAMPI, Father Theodore, S.D.B., B.S.Ed., B.A., Theology,
M. Ed. — English.

CODERE, Roland, B.A., L.S.C., Harvard. — Initiation aux
affaires.

COMTOIS, Pierre, C.A., B.A., B.S.A., M.S.C., C.A. — Biologie
animale et végétale.

COUSINEAU, Dr Rosario, B.A., L.S.C., M.S. (Business), Dipl.
Sc. Pol. (Paris), Cert. Sc. Int. (Genève), Ph.D. — Sé-
minaires.

DAMPHOUSSE, Dionis, Cours classique, B.S.A. — Chimie.

DICK, George M., M.E.I.C. — History of Science.

DIONNE, Dr Jean-Louis, B.A., B.S.A., Ph.D. (Wisconsin). —
Géologie - Cosmographie.

GERVAIS, Me Paul, B.A., LL.L., Avocat. — Législation indus-
trielle et sociale.

LANCTOT, Jean, L.S.C., C.A. — Comptabilité.

- LAFRENIERE, Claude, B.A., M.S.C. — Comptabilité.
- LEROUX, Armand, B.A., B.S.A., M.A. Econ. (Columbia). —
Economique.
- MARQUIS, Abbé Roger, B.A. — Philosophie.
- PATENAUDE, Abbé Gérard, B.A., M.A. (Fordham et Mont-
réal). — English Literature.
- ROY, Jean-Marie, B.A., M.A. (McGill), Doctorat en géographie
(Grenoble). — Géographie.
- ROY, Valérien, B.A., L.L., Br. El. et Sup., Cert. Et. Sup. Péda-
gogie. — Histoire du Canada.
- SAINT-ARNAUD, Roger, B.A., B.Sc. — Sciences industrielles.
- VACHON, Abbé Henri-Paul, B.A. — Français - Religion.

Le professeur en charge des cours d'ADMINISTRATION
n'était pas nommé au moment de la publication de l'Annuaire
1957-1958.

BUT DE LA FACULTÉ DE COMMERCE

La Faculté de Commerce a pour but de préparer aux carrières des affaires dans le commerce, la comptabilité, la finance et l'industrie.

Par son enseignement universitaire, elle est aussi une voie d'accès aux carrières administratives du service public, tant municipal et scolaire que provincial, fédéral et international.

La Faculté de Commerce de l'Université de Sherbrooke a été fondée pour répondre plus spécialement aux besoins de la grande région de l'Estrie, ou Cantons de l'Est. Elle s'adresse tout particulièrement aux jeunes gens et aux jeunes filles des diocèses de Sherbrooke, Saint-Hyacinthe et Nicolet. Elle veut d'abord fournir des hommes compétents et cultivés aux entreprises commerciales, industrielles et publiques situées ou faisant affaires dans le territoire de l'Université de Sherbrooke, ou à la périphérie.

La Faculté de Commerce veut donner la formation universitaire spécialisée nécessaire au futur homme d'affaires, dont la fonction dans le monde actuel est essentiellement une activité professionnelle et sociale. Cette profession offre les fonctions les plus diverses, les unes hautement spécialisées, les autres d'un caractère vraiment scientifique; presque toutes sont susceptibles de conduire à des postes d'influence, sinon de direction. La personnalité de l'homme d'affaires doit donc être la plus riche et la plus versatile qui se puisse constituer à cause des exigences multiples de la profession et des domaines infiniment variés où elle s'exerce.

Le programme de la Faculté de Commerce vise à satisfaire toutes ces exigences. Il est comparable à celui des grandes écoles ou facultés de commerce canadiennes, américaines ou européennes.

Année académique :

L'année académique s'étend du début de septembre à la mi-mai. Elle comprend environ 30 semaines de cours et quatre semaines d'examens dont deux à la fin du premier terme, en décembre-janvier, et deux à la fin de l'année académique, au début de mai.

L'ouverture des cours du jour est fixée au deuxième mardi de septembre. Le relâche de Noël va de la mi-décembre au lendemain du Jour de l'An. La fin de l'année académique est

fixée au vendredi le plus rapproché du 15 mai, entre le 14 et le 20 mai.

Cours en anglais :

Quelques-uns des cours se donnent en anglais, dans le but de mieux préparer, pour ainsi dire, l'étudiant au milieu des affaires où il sera, par la force des choses, généralement appelé à travailler à la sortie de ses études.

La Faculté de Commerce veut aussi, par là, rappeler à ses étudiants le caractère bilingue du pays et leur assurer que les portes des maisons d'affaire ne leur seront pas closes par manque de connaissance suffisante de l'une des deux langues officielles du pays.

HORAIRE DES COURS

Les cours se donnent, du lundi au vendredi, de 9 heures à midi et de 13 h. 30 à 15 h. 20 (à 16 h. 20, au Cours Universitaire, Section Commerce). Le mercredi après-midi est consacré soit à des visites commerciales et industrielles, soit à des séminaires, ou à des travaux pratiques. Le samedi est laissé libre pour que les étudiants revoient la matière enseignée durant la semaine et exécutent les travaux et mémoires commandés.

Chaque cours est d'une durée de cinquante minutes. Dix minutes sont allouées aux étudiants entre un cours et le suivant.

ASSISTANCE AUX COURS

Les étudiants doivent se présenter à l'heure exacte, inscrite à l'horaire, pour assister aux cours. L'étudiant en retard peut être admis en classe, si le professeur y consent, mais son nom reste cependant sur la liste des absents.

L'étudiant est tenu d'assister à toutes les séances de laboratoire, aux visites industrielles et commerciales, ainsi qu'aux séminaires.

ABSENCE AUX COURS

L'étudiant qui s'absente à plus de 20 pour cent des cours dans une matière quelconque ou à plus de 15 pour cent des cours de toutes les matières de l'année, ne peut se présenter aux examens de fin d'année qu'avec la permission expresse du Directeur. Il sera alors tenu compte des circonstances particulières des absences, de l'esprit de travail et du dossier scolaire de l'étudiant.

Ne peuvent être motivées que les absences pour cause de maladie grave ou sérieuse, d'une durée d'au moins sept jours consécutifs. En ce cas, **pourvu** que le nombre des absences durant l'année académique n'ait pas dépassé le tiers du total des cours de toutes les matières, et **pourvu** que l'étudiant se soit montré sérieux et travailleur et qu'il ait un bon dossier scolaire, le Directeur pourra l'exempter des examens qu'il aurait pu manquer durant sa maladie et lui permettre de se présenter aux examens de fin d'année. Cet étudiant doit, dans la semaine qui suit la fin de la période d'absence, présenter un certificat de médecin indiquant clairement la nature et la gravité de la maladie. Sans un tel certificat les absences ne sauraient être motivées.

NOTES DE COURS

Aux cours, les étudiants doivent prendre des notes. A demande, les cahiers de notes sont remis au professeur et soumis au Directeur. On peut tenir compte de leur valeur dans l'appréciation des résultats des examens.

Les notes de cours complètent le manuel mais ne le remplacent pas. Elle reflètent l'enseignement du professeur dans le sujet traité et l'aptitude de l'étudiant à l'absorber.

L'étudiant doit apprendre tôt à prendre de bonnes notes de cours, à saisir les points essentiels d'un exposé et à les noter d'une façon sommaire et schématisée.

EXAMENS

Examens périodiques :

Afin de permettre aux professeurs et à la Direction de suivre les étudiants dans leur travail et de se rendre compte de leur progrès, des examens, dits périodiques, ont lieu pendant l'année. Ces examens portent sur la matière vue aux cours précédents.

Les examens périodiques du premier terme (ou semestre) et du deuxième terme (ou semestre) comptent chacun pour 10 pour cent du total de l'année.

Les travaux pratiques commandés par les professeurs comptent avec les examens périodiques.

Examens du premier terme (ou semestre) :

Les examens du premier terme ont lieu en partie au début de décembre et en partie au début de janvier.

Ils comptent pour 30 pour cent du total de l'année. Ce qui fait, pour le premier terme (ou semestre), un total de 40 pour cent du total de l'année.

Examens de fin d'année:

Les examens de fin d'année ont lieu au début de mai. Ils comptent pour 50 pour cent du total de l'année. Ce qui fait, pour le deuxième terme (ou semestre), un total de 60 pour cent du total de l'année.

Promotions:

Pour être promu de classe au cours universitaire, section commerce, l'étudiant doit conserver 60 pour cent sur l'ensemble des matières et 50 pour cent sur chaque matière.

Pour être promu d'une année à l'autre, au cours du baccalauréat en commerce, il faut conserver, pour l'année, 60 pour cent sur l'ensemble des matières et 50 pour cent sur chaque matière.

Examens pour les grades universitaires:

Pour obtenir le baccalauréat en commerce, il faut conserver 60 pour cent sur l'ensemble des matières et 50 pour cent sur chaque matière.

Pour obtenir la maîtrise en commerce, il faut conserver 65 pour cent sur l'ensemble des matières de la dernière année et 60 pour cent sur chaque matière.

Celui qui ne conserve pas les notes requises peut se présenter aux examens de reprise du mois d'août suivant, ou aux examens des années suivantes, pour relever soit les notes trop faibles soit le pourcentage global.

Examen oral :

L'étudiant candidat à la maîtrise en commerce doit subir un examen oral, en plus de l'examen écrit, sur trois des six matières suivantes:

administration,
comptabilité,
économique,
finance,
géographie économique,
production industrielle.

L'examen oral porte sur l'ensemble de la matière, chacune étant un important domaine du savoir que doit posséder l'homme d'affaires.

L'examen oral complète l'examen écrit; il s'y ajoute pour déterminer si l'étudiant a acquis la formation universitaire que comporte la maîtrise en commerce.

CERTIFICATS ET GRADES UNIVERSITAIRES

La Faculté de Commerce décerne un certificat d'immatriculation et trois grades universitaires:

immatriculation majeure ou sénior (commerce);
baccalauréat en commerce (B. Com.);
maîtrise en commerce (M. Com);
doctorat en philosophie ès commerce (Ph. D., Com.).

Immatriculation majeure (commerce):

L'étudiant qui a subi avec succès les examens de la dernière année du cours universitaire, section commerce, reçoit un certificat d'immatriculation majeure ou sénior (commerce) qui l'autorise à entreprendre l'étude des matières commerciales du cours du baccalauréat en commerce.

Baccalauréat en commerce:

La baccalauréat en commerce est décerné au terme de la deuxième année des études en matières commerciales.

Avant de pouvoir réclamer le baccalauréat en commerce, l'étudiant doit avoir suivi les cours de maîtrise en commerce. Cependant, si un étudiant, pour des raisons exceptionnelles, reconnues valables, abandonne ses études après le baccalauréat en commerce, le Conseil de la Faculté de Commerce pourra lui décerner le grade et lui remettre le parchemin de bachelier en commerce.

Maîtrise en commerce:

La maîtrise en commerce est décernée au terme d'une année d'études après l'obtention du baccalauréat en commerce.

L'étudiant doit rédiger deux rapports, mémoires ou essais, et en présenter un devant un Séminaire.

Doctorat en philosophie, ès commerce :

Le doctorat en philosophie, ès commerce, est décerné, par examen, aux porteurs d'une licence ou maîtrise en commerce, en sciences commerciales ou en administration commerciale. Le candidat doit :

- 1) faire accepter son dossier universitaire par le Comité des Grades de l'Université de Sherbrooke;
- 2) poursuivre ou avoir poursuivi des études, des lectures et des recherches pendant au moins deux années après l'obtention de la licence ou maîtrise, soit à l'Université de Sherbrooke, ou dans une autre université reconnue, sous la direction d'un professeur d'université;
- 3) subir un examen écrit et oral
 - a) sur les deux sujets suivants :
 - économie politique;
 - histoire des doctrines économiques;
 - b) sur trois, au choix, des sujets suivants :
 - administration publique,
 - banque et finance,
 - commerce extérieur,
 - comptabilité,
 - géographie économique,
 - gestion des entreprises,
 - transports ;
- 4) rédiger une thèse sur un sujet de recherche originale qui constitue une contribution au savoir dans le sujet choisi; le sujet de thèse doit avoir été accepté au préalable par le Directeur de la Faculté de Commerce et par le Comité des Grades de l'Université de Sherbrooke. Le candidat devra suivre les règles générales reconnues quant à la forme et à la présentation de la thèse de doctorat.

Mentions honorables :

Au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat, les mentions honorables suivantes sont accordées :

- Avec la plus grande distinction,
 - si la note obtenue est de 90 pour cent;
- avec grande distinction,
 - si la note obtenue est de 80 pour cent;
- avec distinction,
 - si la note obtenue est de 70 pour cent.

COURS UNIVERSITAIRE

SECTION COMMERCE

Le Cours Universitaire, Section Commerce, s'adresse aux jeunes gens et aux jeunes filles qui ont terminé le cours secondaire (11e année ou Versification) et qui veulent poursuivre des études universitaires en commerce. Il n'a pas pour but immédiat d'introduire aux études commerciales, mais bien plutôt de compléter la formation générale de l'étudiant. Il lui offre les compléments de culture nécessaires à une véritable formation professionnelle. Cette conception se traduit dans la structure et le contenu des cours. La place primordiale y revient, comme il se doit, à la langue et à la littérature françaises, à la philosophie, à l'histoire et à la géographie, de façon à faire prendre conscience à l'étudiant de la tradition intellectuelle et culturelle qui est sienne. Une attention toute particulière est portée à la langue et à la littérature anglaises, étant donné le caractère biethnique et bilingue de l'industrie et du grand commerce dans l'Estrie, ou Cantons de l'Est.

Le Cours Universitaire, Section Commerce, est l'équivalent des deux premières années du Collège dans les universités canadiennes-anglaises ou américaines. Il se complète par les deux années du baccalauréat en commerce. Au Cours Universitaire l'étudiant voit les matières de culture générale, tandis qu'au cours de baccalauréat en commerce il étudie les matières commerciales et économiques.

A la fin du Cours Universitaire, Section Commerce, la Faculté de Commerce décerne un Certificat d'Immatriculation majeure ou sénior en commerce.

La durée totale des études pour le baccalauréat en commerce est donc de quatre années après la 11e année ou la versification (immatriculation mineure ou junior).

Pour le moment, et en attendant que le nouveau programme du cours secondaire public soit mis en vigueur jusqu'à la 11e année, la Faculté de Commerce ne donne que la deuxième année du Cours Universitaire. A titre provisoire, elle accorde à la 12e année du cours secondaire public (générale, commerciale et scientifique) l'équivalence de la première année du Cours Universitaire, Section Commerce.

Lorsque le nouveau programme du cours secondaire public sera mis en vigueur, et que le cours régulier se terminera avec la 11e année, la Faculté de Commerce établira la première année du Cours Universitaire, Section Commerce. Elle remaniera sensiblement le programme de la deuxième année de son Cours Universitaire, Section Commerce, de façon à répartir équitablement les matières entre les deux années.

La Faculté de Commerce se propose de mettre alors en vigueur le programme suivant :

COURS UNIVERSITAIRE - SECTION COMMERCE

**Première année
(à l'état de projet)
LISTE DES COURS**

	Heures de cours par semaine
1. Langue française I	2
2. Littérature française I	2
3. Langue anglaise I	2
4. Littérature anglaise I	2
5. Philosophie I	2
6. Arithmétique et calculs numériques	2
7. Algèbre	2
8. Histoire contemporaine	2
9. Chimie I	2
10. Physique I	2
11. Méthodes de travail	1
12. Géologie, minéralogie et cosmographie	1
13. Géographie régionale (Les Amériques)	2
14. Religion	1
TOTAL	25

**Deuxième année - révisée
(à l'état de projet)
LISTE DES COURS**

	Heures de cours par semaine
1. Langue française II	2
2. Littérature française II	2
3. Langue anglaise II	2
4. Littérature anglaise II	2
5. Philosophie II	2
6. Mathématiques fondamentales	2
7. Histoire du Canada	2
8. Histoire des sciences	1
9. Chimie II	2
10. Physique II	2
11. Biologie animale et végétale	2
12. Psychologie appliquée	1
13. Géographie générale (physique et humaine)	2
14. Religion	1
TOTAL	25

**Equivalence à la première année du
Cours Universitaire, Section Commerce:**

La Faculté de Commerce pourra accepter comme équivalent à la première année de son Cours Universitaire une 12^e année de type **collégial** ou **pré-universitaire** que pourraient établir les Commissions Scolaires ou les Institutions d'enseignement privées, à la condition que le programme de cette 12^e année soit à peu près le même que celui qu'elle a prévu pour la première année de son Cours Universitaire, Section Commerce. (Voir ci-dessus.)

Avant d'admettre un étudiant en deuxième année de son Cours Universitaire, la Faculté de Commerce examinera le dossier scolaire de l'étudiant, le programme des cours qu'il aura suivis et la teneur des examens qu'il aura subis l'année précédente. Si l'équivalence ne peut être établie, l'étudiant devra reprendre la première année du Cours Universitaire, à la Faculté de Commerce.

**Equivalence à la deuxième année du
Cours Universitaire, Section Commerce:**

La Faculté de Commerce pourra accepter comme équivalent à la deuxième année de son Cours Universitaire une 13^e année de type **collégial** ou **universitaire** que pourraient établir les Institutions d'enseignement privées, à la condition que le programme de cette 13^e année soit à peu près le même que celui qu'elle a prévu pour la deuxième année de son Cours Universitaire, Section Commerce. (Voir ci-dessus.)

Avant d'admettre en première année du cours de baccalauréat en commerce un diplômé de 13^e année, la Faculté de Commerce examinera le dossier scolaire de l'étudiant, le programme des cours qu'il aura suivis et la teneur des examens qu'il aura subis l'année précédente. Si l'équivalence ne peut être établie, l'étudiant devra reprendre la deuxième année du Cours Universitaire, à la Faculté de Commerce.

Affiliation, annexion ou entente:

Les Institutions d'enseignement privées pourront présenter leurs élèves de 13^e année aux examens de l'Immatriculation majeure ou sénior en Commerce, à la condition d'avoir conclu les ententes voulues avec les autorités de l'Université de Sherbrooke. Dans ce cas, la Faculté de Commerce, sous la haute surveillance du Conseil d'Administration de l'Université de Sherbrooke, pourra exiger que le programme des cours de 12^e et de 13^e années lui soit soumis et que les examens de fin d'an-

née soient préparés et corrigés par elle, ou sous sa surveillance générale, avec la coopération et l'assistance des professeurs de ces Institutions d'enseignement privées.

CONDITIONS ACTUELLES D'ADMISSION

en 2e année

du Cours Universitaire, Section Commerce

Sont admis :

- a) les diplômés de 12e année du cours secondaire public;
- b) les diplômés du cours d'immatriculation majeure ou sénior;
- c) les élèves qui ont fait la Belles-Lettres et qui sont fortement recommandés par le Préfet des Etudes de leur collège ou séminaire;
- d) les finissants ou finissantes d'autres institutions d'enseignement dont le diplôme ou certificat sera jugé équivalent ou suffisant.

Le Conseil de la Faculté de Commerce pourra, sur examen, décerner un Brevet d'admission à d'autres personnes, garçons et filles, possédant une instruction de base jugée suffisante.

COURS UNIVERSITAIRE — SECTION COMMERCE

Deuxième année LISTE DES COURS

	Heures par	
	année	semaine
1. Langue française	60	2
2. Littérature française	60	2
3. Langue anglaise (English Language)	60	2
4. Littérature anglaise (English Literature)	60	2
5. Philosophie	120	4
6. Mathématiques fondamentales	120	4
7. Chimie	90	3
8. Physique	90	3
9. Géographie générale (physique et humaine)	60	2
10. Histoire du Canada	60	2
11. Histoire des sciences (History of Science)	30	1
12. Biologie animale et végétale	30	1
13. Géologie et Cosmographie	30	1
14. Religion	30	1
TOTAL	900	30

Exemptions :

Une exemption de certains de ces cours peut être accordée à des étudiants soit du cours secondaire public ou du cours secondaire classique qui ont vu la matière au programme à la satisfaction du Directeur. Celui-ci pourra exiger un examen d'exemption, oral ou écrit, à la satisfaction du professeur qui enseigne la matière.

BACCALAUREAT ET MAITRISE EN COMMERCE

Ces cours sont offerts aux jeunes gens qui, doués des qualités psychologiques et intellectuelles appropriées, aspirent à exercer éventuellement dans les affaires des fonctions de direction. Tout l'enseignement vise à éveiller et à cultiver chez eux des qualités de chef, avec le sens aigu des responsabilités correspondantes.

Ils s'adressent aussi aux jeunes gens qui veulent acquérir la formation de base nécessaire à l'exercice des fonctions spécialisées dans le monde des affaires, telles que la comptabilité, l'assurance, la publicité, le placement et l'immeuble.

Le programme comporte une première année d'initiation à la comptabilité, à l'économique, au droit et aux techniques courantes des affaires. En deuxième et troisième année, il complète le cycle des études comptables et se développe autour des deux matières fondamentales de tout enseignement commercial supérieur: l'économique et l'administration. Il donne lieu à des cours d'approfondissement de certains chapitres de l'économique et à des cours spécialisés correspondant aux principales fonctions de l'entreprise (production, finance, personnel, marketing, relations sociales).

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis en première année du cours de baccalauréat et maîtrise en commerce :

- 1) les bacheliers ès arts;
- 2) les porteurs d'un diplôme d'études secondaires classiques jugé équivalent;
- 3) les étudiants qui ont réussi les examens de la deuxième année (13^e) du Cours Universitaire, Section Commerce;
- 4) les porteurs d'un certificat de la dernière année (13^e) du Cours Universitaire, Section Sciences ou autre, d'une autre Faculté ou d'une autre Université, sur examen du dossier scolaire et à la condition de suivre les cours additionnels qui pourraient être prescrits.

Le Conseil de la Faculté de Commerce pourra, sur examen, décerner un Brevet d'admission en première année à d'autres personnes, garçons ou filles, possédant une culture ou une préparation suffisante.

BACCALAUREAT EN COMMERCE

Première année

LISTE DES COURS

	Heures par	
	année	semaine
1. Comptabilité fondamentale	120	4
2. Economie politique I	120	4
3. Mathématiques financières	90	3
4. Opérations commerciales (Initiation aux affaires) ..	90	3
5. Géographie économique I (Les Amériques)	60	2
6. Techniques de production industrielle I	60	2
7. Introduction au droit et Droit civil	60	2
8. Français commercial	30	1
9. Anglais commercial (Business English)	30	1
10. Documentation économique	30	1
TOTAL	690	23

En plus des cours réguliers, UN APRES-MIDI par semaine, d'ordinaire le mercredi, est consacré obligatoirement
soit à des Visites industrielles et commerciales,
soit à des Séminaires et conférences,
ou à des Travaux pratiques.

BACCALAUREAT EN COMMERCE

Deuxième année

LISTE DES COURS

	Heures par	
	année	semaine
1. Comptabilité intermédiaire	60	2
2. Prix de revient fondamental	60	2
3. Economie politique II	120	4
4. Géographie économique II	60	2
5. Techniques de production industrielle II	60	2
6. Institutions financières	60	2
7. Administration de l'entreprise	60	2
8. Marketing	60	2
9. Statistique	60	2
10. Droit commercial	60	2
11. Pratique de la langue anglaise (Practical English)..	30	1
TOTAL	690	23

En plus des cours réguliers, UN APRES-MIDI par semaine, d'ordinaire le mercredi, est consacré obligatoirement
soit à des Visites industrielles et commerciales,
soit à des Séminaires et conférences,
ou à des Travaux pratiques.

MAITRISE EN COMMERCE
Troisième année
LISTE DES COURS

	Heures par année	semaine
1. Comptabilité avancée	90	3
2. Prix de revient avancé	60	2
3. Vérification	60	2
4. Impôts	60	2
5. Budgets	30	1
6. Géographie économique III	60	2
7. Législation industrielle et sociale	60	2
8. Organisation financière de l'entreprise	30	1
9. Assurances	30	1
10. Finances publiques	30	1
11. Techniques du commerce extérieur	30	1
12. Publicité, art de vendre et relations extérieures	30	1
13. Droit constitutionnel et administratif	30	1
14. Administration du personnel	30	1
15. Morale des affaires et éthique professionnelle	30	1
16. Commerce de détail	30	1
TOTAL	690	23

En plus des cours réguliers, UN APRES-MIDI par semaine, d'ordinaire le mercredi, est consacré obligatoirement
soit à des Visites industrielles et commerciales,
soit à des Séminaires et conférences,
ou à des Travaux pratiques.

SEMINAIRES

Les séminaires prolongent l'enseignement oral. Il s'agit de réunions où, par équipes, les étudiants, sous la direction d'un professeur, entendent l'un d'entre eux faire rapport sur un sujet annoncé d'avance. Son exposé dure environ un quart d'heure: il soumet le résultat de ses réflexions. Ensuite, la discussion s'engage. Les arguments avancés sont repris, critiqués, approuvés ou complétés. Chacun doit apporter sa contribution. Les séminaires, qui fonctionnent d'une façon régulière, fournissent aux étudiants l'occasion d'appliquer leurs connaissances, de vérifier leur méthode travail, de s'entraîner au débat de problèmes d'administration, d'économique, de finance ou d'affaires en général.

RAPPORTS, MEMOIRES OU ESSAIS

Chaque étudiant est tenu de rédiger trois importants rapports, mémoires ou essais sur des sujets tirés de la vie commerciale, économique, financière, politique ou sociale de l'Estrie (ou Cantons de l'Est), de la province de Québec ou d'autres parties du Canada.

Un premier mémoire est soumis en deuxième année pour le baccalauréat en commerce. Deux autres essais, plus détaillés, sont requis en troisième année; chacun doit être l'équivalent d'un chapitre d'une thèse de maîtrise.

Un des rapports doit être présenté à un Séminaire et soutenu à la satisfaction du professeur duquel relève plus spécialement le sujet traité.

L'étudiant s'entend avec le Directeur sur le choix d'un sujet approprié et du professeur conseil.

VISITES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET CIVIQUES

Au cours de ses trois années d'études l'étudiant fait, en groupe, un certain nombre de visites commerciales et industrielles pour lui faire connaître quelques entreprises et voir sur place le fonctionnement des rouages de production, d'échange et d'administration.

De même, pour éveiller son esprit civique, l'étudiant est invité à examiner le fonctionnement administratif et les services extérieurs de la Cité de Sherbrooke, y compris le service de la Police, le service des Incendies et la Commission Scolaire.

RETRIBUTIONS SCOLAIRES ANNUELLES

Les rétributions scolaires comprennent les frais d'inscription et les frais d'enseignement.

a) Frais d'inscription :

Inscription	\$ 5.00
Secrétariat	\$ 20.00
Associations des Etudiants (générale et facultaire)	\$ 15.00
	<hr/>
	\$ 40.00

Les frais d'inscription sont payables en entier lors de l'inscription, en septembre.

La demande d'admission d'un nouvel étudiant doit être accompagnée de la somme de \$5.00; si le candidat est accepté cette somme réduit d'autant les frais d'inscription; si le candidat est rejeté, cette somme est retenue par l'Université à titre de dédommagement.

b) Frais d'enseignement :

Cours Universitaire, Section Commerce	\$300.00
Baccalauréat en commerce	\$300.00
Maîtrise en commerce	\$300.00

La moitié des frais d'enseignement est payable lors de l'inscription et l'autre moitié, en janvier.

Les frais d'enseignement comprennent les frais d'examens réguliers.

Remboursement :

Il ne sera fait aucune remise sur le montant des rétributions scolaires versées par l'étudiant qui quitte la Faculté de Commerce.

Examens de reprise :

Pour les examens de reprise un droit d'admission de \$5.00 par matière est exigé.

Rapport du trésorier :

Si, au moment des examens généraux du premier terme ou de fin d'année, un étudiant n'est pas en règle avec le trésorier de l'Université de Sherbrooke, il peut néanmoins être admis à subir les examens. Cependant, il ne sera pas informé du résul-

tat de ses examens, tant qu'il n'aura pas fait avec le Trésorier les arrangements que celui-ci jugera à propos d'accepter.

Parchemins :

Immatriculation	\$ 3.00
Baccalauréat	10.00
Maîtrise	20.00
Doctorat	100.00

INSCRIPTION DES ETUDIANTS

Demande d'admission :

Pour être admis à la Faculté de Commerce, il faut en faire la demande, par écrit, sur la formule prescrite à cette fin par l'Université de Sherbrooke pour toutes ses Facultés et Ecoles.

Toute demande d'admission doit être accompagnée

- a) des documents stipulés dans les "Instructions";
- b) d'un chèque ou d'un mandat au montant de \$5.00 fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

La Faculté de Commerce étudie sans retard la demande d'admission de chaque candidat et lui adresse un avis d'acceptation ou de refus; si elle exige de lui un examen d'admission ou une entrevue, elle l'en avise aussitôt.

La demande d'admission doit être faite en deux exemplaires.

Inscription :

L'inscription suit l'acceptation de la demande d'admission. Tout étudiant doit s'inscrire chaque année, au plus tard la veille de l'ouverture des cours, au Secrétariat général de l'Université de Sherbrooke (porte 218, 195 rue Marquette, Sherbrooke, Qué).

Nul ne peut assister aux cours s'il n'est pas dûment inscrit et en règle avec le Trésorier de l'Université. C'est l'inscription qui confère le titre d'étudiant universitaire. C'est une formalité essentielle qui consiste à consigner le nom de l'étudiant dans le registre de l'Université de Sherbrooke.

C'est aussi au moment de l'inscription que l'étudiant verse les frais d'inscription et la première moitié des frais d'enseignement.

DEMANDE D'ADMISSION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom: Prénoms:
(souligner le principal)

Date de naissance Lieu
(jour) (mois) (année)

Adresse: Téléphone:

Nationalité: Langue: Religion:

Etat civil :

Laïc : célibataire
 marié(e) - - - nom de l'époux(se) :

Religieux (se): sous le nom de
de la communauté de

Prêtre : du diocèse de
de la communauté de

Nom du père (de la mère ou du tuteur):

Adresse: Occupation:
..... Téléphone:

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Les frais scolaires seront payés par les parents
 le candidat lui-même

Si une demande a été faite en vue d'obtenir une bourse,
indiquer à quelle source et pour quel montant.

.....
.....

RENSEIGNEMENTS ACADEMIQUES

Je suis porteur d'un diplôme (ou certificat) de
délivré par
(nom de l'institution) *(date)*

Pendant les quatre années qui ont précédé immédiatement
l'obtention de ce diplôme, j'ai suivi les cours des institutions
suivantes:

.....
.....
.....
.....
.....
(année)

En plus du grade ci-haut mentionné, j'ai obtenu le(s) diplô-
me(s) universitaire(s) suivants(s):

Diplôme	Université	Date
.....
.....

(A remplir par ceux qui ont déjà commencé
leur cours universitaire ailleurs)

J'ai commencé mon cours à l'Université de
J'ai terminé la avec le résultat suivant:
<i>(donner l'année du cours)</i>

Je demande mon admission comme étudiant régulier
libre
à la Faculté ou Ecole de au cours de
Je veux obtenir le grade de
Je veux devenir

Je déclare sur mon honneur que tous les renseignements four-
nis sont exacts et que tous les documents soumis sont véridi-
ques.

(signature)

N.B.—A quelque faculté ou école qu'il s'inscrive, le candidat
envoie toujours deux copies de cette formule, avec les
pièces requises, à l'adresse suivante:

Le Secrétariat général,
Université de Sherbrooke,
195, rue Marquette,
Sherbrooke, Qué, C. P. 790

INSTRUCTIONS

concernant la demande d'admission

Avant de remplir la formule de demande d'admission, veuillez lire attentivement les instructions présentes et vous y conformer strictement.

Toute demande d'admission à l'Université de Sherbrooke doit être présentée sur les formules officielles ci-jointes et être accompagnée des pièces suivantes :

- a) Certificat de naissance;
- b) Certificat d'une vaccination antivariolique récente;
- c) Quatre photographies récentes (2½ x 3) dont une authentiquée au verso par la signature du père ou du tuteur de l'aspirant ou par celle du supérieur ou du doyen de l'institution d'où il vient;
- d) Certificat de bonne conduite signé par une autorité reconnue (collégiale, universitaire ou religieuse);
- e) Bulletin officiel complet et détaillé des notes obtenues pendant les quatre années académiques qui ont précédé l'obtention du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission.
- f) Document officiel (certificat ou photostat) attestant que le candidat possède le diplôme à l'appui de sa demande d'admission.

Tout diplôme d'une institution étrangère à la Province de Québec doit être accompagné d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour son obtention.

Tous les relevés officiels de notes doivent être revêtus du sceau de l'institution d'où ils proviennent et être transmis directement par elle à l'Université de Sherbrooke.

Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent la propriété de l'Université de Sherbrooke.

Aucun dossier ne sera examiné s'il n'est absolument complet.

AVIS IMPORTANTS

- 1° La demande d'admission, accompagnée des pièces requises, doit être adressée avant le 15 août au

Secrétariat général,
Université de Sherbrooke,
195, rue Marquette,
Sherbrooke, Qué., C. P. 790

- 2° Toute demande d'admission doit être accompagnée d'un chèque ou d'un mandat de poste de \$5.00 fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke. (Si le candidat est accepté, ce montant couvre les frais de son inscription).
- 3° La faculté étudiera sans retard le cas de chaque candidat et lui adressera un avis d'acceptation ou de refus; si elle exige de lui un examen d'entrée ou une entrevue avec le doyen ou le directeur, elle l'en avisera en temps utile.
- 4° Une fois admis, le candidat remplira des formalités d'inscription à la date indiquée.
- 5° Le candidat doit fournir deux copies de cette demande d'admission.

BOURSES D'ETUDES

a) Bourses du Service provincial de l'Aide à la Jeunesse.

Par l'entremise du Ministère provincial du Bien-Etre social et de la Jeunesse, des bourses ou allocations, d'une valeur maximum de \$500 par année, sont accordées aux jeunes gens et jeunes filles qui désirent commencer ou continuer leurs études universitaires. La moitié de la somme attribuée à un étudiant est remboursable par celui-ci au Service de l'Aide à la Jeunesse, un an après qu'il a quitté l'Université. Le remboursement effectué en retard porte intérêt au taux de 3 pour cent.

L'allocation est renouvelable à la discrétion du Comité des Bourses du Service de l'Aide à la Jeunesse, qui fixe également le montant de cette allocation.

Les nouvelles demandes de bourse doivent parvenir au bureau du Service de l'Aide à la Jeunesse avant le 15 août, si possible. Aucune demande reçue après le 20 septembre ne sera considérée.

Les candidats obtiendront tous les renseignements concernant les bourses, ainsi que les formules de demande, en s'adressant:

- a) au Chef de la section des bourses,
Service de l'Aide à la Jeunesse,
88, Grande-Allée, Québec, Qué.
- b) au Service de l'Aide à la Jeunesse,
35 ouest, rue Notre-Dame,
Montréal, Qué.

c) à Sherbrooke, les renseignements peuvent être obtenus soit du Secrétariat de l'Université de Sherbrooke, ou de l'abbé Lucien Vachon, Aumônier des Etudiants.

b) *Prêts aux diplômés des Ecoles Supérieures :*

Les diplômés des écoles supérieures du diocèse de Sherbrooke qui désirent poursuivre leurs études à l'Université de Sherbrooke peuvent recevoir, sous forme de prêt, une bourse d'étude annuelle allant jusqu'à \$350. Ils doivent s'adresser à "L'Aide aux Etudiants des Ecoles Supérieures du Diocèse de Sherbrooke, Incorporée", 135 ouest, rue King, Sherbrooke, Québec.

A Granby, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, ils doivent s'adresser à "L'Aide aux Etudiants de l'Ecole Supérieure de Granby, Incorporée".

L'étudiant rembourse les prêts reçus aussi rapidement que possible après la fin de ses études.

TABLE DES MATIERES

	Page
Calendrier civil: 1957	2
Calendrier civil: 1958	3
Calendrier de l'année académique 1957-1958	5
Direction et Administration de l'Université de Sherbrooke	7
Conseil et Direction de la Faculté de Commerce	8
Corps professoral	10
But de la Faculté de Commerce	12
Année académique	12
Cours en anglais	13
Horaire des cours	13
Assistance aux cours	13
Absence aux cours	13
Notes de cours	14
Examens :	
périodiques	14
premier terme (ou semestre)	14
fin d'année académique	15
Certificats et grades universitaires :	
certificat d'immatriculation majeure ou sénior	16
baccalauréat en commerce	16
maîtrise en commerce	16
doctorat en philosophie, ès commerce	17
mentions honorables	17

Cours universitaire, section commerce	18
première année (12e)	20
deuxième année (13e)	20
conditions actuelles d'admission	22
Conditions d'admission - baccalauréat et maîtrise en commerce	23
Liste des cours :	
baccalauréat en commerce :	
première année	25
deuxième année	25
maîtrise en commerce	26
Séminaires	26
Rapports, mémoires ou essais	27
Visites industrielles, commerciales et civiques	27
Rétributions scolaires :	
Frais d'inscription	28
Frais d'enseignement	28
Remboursement	28
Examens de reprise	28
Rapport du trésorier	28
Parchemins	29
Inscription des étudiants:	
Demande d'admission	29
Inscription	29
Formule de demande d'admission	30
Instructions concernant la demande d'admission	32
Bourses d'étude	33
Table des matières	35

Annuaire publiés par L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Annuaire général.

Faculté de Droit.

Faculté des Sciences — Ecole de Génie.

Faculté de Commerce :

Cours du jour

Cours du soir

Programme détaillé des cours.

Ecole Normale pour Hommes.

Séminaire Saint-Charles-Borromée.

Ecole des Sciences Domestiques (Mont Notre-Dame).

On peut se procurer ces annuaires soit de la Faculté ou Ecole, ou encore du Secrétariat général de l'Université de Sherbrooke (195, rue Marquette, Sherbrooke, Qué.)

Le Messager St-Michel
Sherbrooke

Annuaire publiés par L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Annuaire général.

Faculté de Droit.

Faculté des Sciences — Ecole de Génie.

Faculté de Commerce :

Cours du jour

Cours du soir

Programme détaillé des cours.

Ecole Normale pour Hommes.

Séminaire Saint-Charles-Borromée.

Ecole des Sciences Domestiques (Mont Notre-Dame).

On peut se procurer ces annuaires soit de la Faculté ou Ecole, ou encore du Secrétariat général de l'Université de Sherbrooke (195, rue Marquette, Sherbrooke, Qué.)

Le Messager St-Michel
Sherbrooke

